*Ministère*
*de l'Environnement,*
*de la Lutte contre*
*les changements*
*climatiques, de la Faune*
*et des Parcs*
Québec

**Direction principale des renseignements, de l'accès à l'information,**
**de l'éthique et des plaintes**

PAR COURRIEL

Québec, le 7 juin 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-05-089 – Lettre de réponse et avis au tiers

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 24 mai dernier, concernant le procès-verbal, la présentation au soutien (ex. Powerpoint), les notes, comptes-rendus, courriels, briefings, rapports, documents au soutien et tous les autres documents afférents à la rencontre d'information tenue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches avec les membres du Comité consultatif citoyen intermunicipale sur les poussières noires le 9 mai 2024.

Les documents suivants sont accessibles et répondent aux points de votre demande concernant la présentation au soutien (ex. Powerpoint) et les courriels. Il s'agit de :

1. Invitation rencontre membres du Comité consultatif citoyen intermunicipal sur les poussières noires - MELCCFP – DSP, 1 page;
2. Invitation rencontre membres du Comité consultatif citoyen intermunicipal sur les poussières noires Teams - MELCCFP – DSP, 1 page;
3. Rencontre comité de citoyen_Minéra_2024-05-09, 11 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous informons que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre aux autres points de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^me^ Maissa Ndiaye, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel

Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3858
Courriel : acces@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 5

Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3858
Courriel : acces@environnement.gouv.qc.ca
Site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

**De :** Naud, Geneviève

**A :** "huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca"; Art 53-54 ; Art 53-54 ; dg@st-flavien.com; dg@ville.laurier-station.qc.ca; Art 53-54 ; suzanne.croteau@ville.laurier-station.qc.ca; Art 53-54 ; michel cayer; Art 53-54 Poulin, Marie-Josee; Champagne, Anne; Rene Veillette (CISSSCA DSPu); Johannie Drapeau (CISSSCA DSPu); Marcoux, Louis; Isabelle.Lecours@assnat.qc.ca

**Objet :** Invitation rencontre membres du Comité consultatif citoyen intermunicipal sur les poussières noires - MELCCFP - DSP

---

Microsoft Teams Besoin d'aide ? <https://aka.ms/JoinTeamsMeeting?omkt=fr-FR>

Rejoindre la réunion maintenant <https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_YTYyZjA4ZTgtMzQxZi00YWM1LTkwNDgtOTEyZTBkMWQ5NTVh%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%224262d4ec-5a67-4957-abb6-bf78aca6a6f5%22%2c%22Oid%22%3a%225d8aae86-a1bb-4559-8fe6-15df5cae6d2f%22%7d>

ID de réunion : 240 171 775 579

Code secret : Ywt9WR

---

Appel par téléphone

+1 581-319-0107,,973072165# <tel:+15813190107,,973072165> Canada, Quebec

Trouver un numéro local <https://dialin.teams.microsoft.com/d60423c3-7975-48be-8dec-97f2757b8a36?id=973072165>

ID de la conférence téléphonique : 973 072 165#

Pour les organisateurs : Options de réunion <https://teams.microsoft.com/meetingOptions/?organizerId=5d8aae86-a1bb-4559-8fe6-15df5cae6d2f&tenantId=4262d4ec-5a67-4957-abb6-bf78aca6a6f5&threadId=19_meeting_YTYyZjA4ZTgtMzQxZi00YWM1LTkwNDgtOTEyZTBkMWQ5NTVh@thread.v2&messageId=0&language=fr-FR> | Réinitialiser le code confidentiel de participation <https://dialin.teams.microsoft.com/usp/pstnconferencing>

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/accueil/bannieres/menv/MELCCFP.jpg>

---

| | |
|---|---|
| **De :** | Naud, Geneviève |
| **A :** | "huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca"; Art 53-54 ; Art 53-54 ; dg@st-flavien.com; dg@ville.laurier-station.qc.ca; Art 53-54 ; suzanne.croteau@ville.laurier-station.qc.ca; Art 53-54 michel cayer; Art 53-54 |
| **Cc :** | Poulin, Marie-Josée; Champagne, Anne; René Veillette (CISSSCA DSPu); Johannie Drapeau (CISSSCA DSPu); Marcoux, Louis; Isabelle.Lecours@assnat.qc.ca |
| **Objet :** | Invitation rencontre membres du Comité consultatif citoyen intermunicipal sur les poussières noires - MELCCFP - DSP |
| **Date :** | 2 mai 2024 08:55:00 |

Bonjour à vous, membres officiels du Comité consultatif citoyen intermunicipal sur les poussières noires,

Le ministère de l'Environnement, de la lutte au changement climatique, de la Faune et des Parcs, ainsi que la direction de la Santé publique, vous invite à une rencontre virtuelle le 9 mai 2024 à 19h afin de vous faire un suivi du dossier et répondre à vos questions. À noter que cette rencontre n'est pas une rencontre publique et est préparée exclusivement pour le Comité consultatif citoyen intermunicipal sur les poussières noires.

Une convocation Teams suivra par courriel. Si vous n'avez pas les équipements informatiques requis pour vous connecter à cette rencontre, vous êtes invités à communiquer avec vos municipalités respectives, qui verront à vous accueillir à leur bureau.

Salutations,

**Geneviève Naud, ing.,**
**Directrice régionale**
**Direction régionale du contrôle environnemental de la Chaudière-Appalaches**
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Courriel : genevieve.naud @environnement.gouv.qc.ca
www.environnement.gouv.qc.ca

# Produits Minéra Inc.
# Laurier-Station et Saint-Flavien

## 9 mai 2024

Votre gouvernement

Québec

**MARIE-JOSÉE POULIN**
Directrice générale
Direction générale du contrôle environnemental de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches, de l'expertise en contrôle et de la coordination des urgences

**GENEVIÈVE NAUD**
Directrice régionale
Direction régionale du contrôle environnemental de la Chaudière-Appalaches

**ANNE CHAMPAGNE**
Chef d'équipe – secteur industriel
Direction régionale du contrôle environnemental de la Chaudière-Appalaches

# ACTIONS
## mises de l’avant par le Ministère

À la suite de l’ensemble des constats réalisés par le Ministère, plus particulièrement lors d’inspections sur le terrain, et des résultats découlant de la caractérisation de l’air :

- **le Ministère a utilisé deux moyens prévus par la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE) pour forcer l’entreprise Produits Minéra à prendre les moyens visant à freiner l’émission de poussière.**

# RECOURS (LQE)

## Ordonnance 114
## Modification 115.10

| NOUVELLES OBLIGATIONS |
| --- |
| • **Recouvrir** complètement les amas **(30 jours après la notification)** |
| • **Limiter** la hauteur des amas sur les plateformes existantes (Est et centrale)<br>  • 10 mètres au 1er novembre 2022<br>  • 5 mètres au 1er novembre 2023 |
| • **Recouvrir** d'un revêtement réputé étanche les aires de circulation **(1er juillet 2022)** |
| • **Nettoyer** les aires de circulation sur une base hebdomadaire **(1er juillet 2022)** |

# RECOURS (LQE)

## Ordonnance 114
## Modification 115.10

## NOUVELLES OBLIGATIONS

- **Soumettre** pour approbation un plan de contrôle des poussières **(30 jours après la notification)** et mettre en œuvre ce plan sans délai

- **Disposer** dans un lieu autorisé les amas entreposés à l'extérieur des aires autorisées
  - 1er juillet 2022 si découverts ou
  - 1er octobre 2022 si recouverts

- **Procéder à une caractérisation** des sols susceptibles d'avoir été contaminés à l'extérieur des aires autorisées **(Août 2022)**

# RECOURS (LQE)

## Ordonnance 114
## Modification 115.10

| DOIT SE CONFORMER |
| --- |
| • **Cesser** le dépôt d'amas à l'extérieur des aires autorisées **(Immédiatement)** |
| • **Cesser** les émissions de poussières visibles à plus de deux (2) mètres provenant du transfert, de la chute ou de la manutention de matières **(Immédiatement)** |
| • **Cesser** le rejet de poussières susceptibles de porter atteinte au bien-être et au confort de l'être humain **(Immédiatement)** |

# CONDITIONS suspendues

RECOURS (LQE)
Ordonnance 114
Modification 115.10

## CONTESTATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ)

- **Produits Minéra conteste au TAQ certaines conditions imposées par le Ministre.**
- **La preuve a été entendue du 15 au 19 mai 2023, mais n'a pas pu être complétée. L'audition se poursuivra en <u>novembre 2024</u>.**
- **Dans l'attente d'un jugement final, certaines conditions ont été suspendues temporairement :**
  - Recouvrir l'amas de produit fini (Est et centrale);
  - Recouvrir d'un revêtement réputé étanche les aires de circulation;
  - Limiter la hauteur des amas à 5 m au 1er novembre 2023.

# OBLIGATIONS actuelles

RECOURS (LQE)
Ordonnance 114
Autorisations

## OBLIGATIONS ACTUELLES

- Recouvrir complètement les amas de résidus sur le site, à l'exception d'un amas qui contiendrait exclusivement des résidus issus de la valorisation de granulats humides provenant de la transformation de la pierre de granit ou de produits finis se trouvant sur les plateformes Est et centre;
- Limiter la hauteur de tous les amas à 10 mètres sur les plateformes Est et centre et à 5 mètres sur la plateforme ouest;
- Limiter la capacité du site à 100 000 tonnes;
- Utiliser de l'abat-poussières homologué et appliqué par un professionnel au moins 2 fois entre le 15 mai et le 1er octobre.

# INTERVENTIONS RÉALISÉES

Depuis le 2 mai 2022

- Le Ministère a réalisé **58 interventions visant Produits Minéra depuis l'ordonnance (plus de 140 interventions depuis juin 2020);**
- Le Ministère a émis **17 avis de non-conformités dont 2 pour des émissions de poussières visibles à plus de 2 m de la source;(33 ANC total)**
- Le Ministère s'assure que Minéra respecte l'obligation de recouvrement des amas. **10 avis de non-conformités émis pour le recouvrement inadéquat des amas;**
- **Une sanction administrative pécuniaire de 2500$ pour pas avoir respecté une autorisation (ne pas avoir recouvert complètement des résidus) Total de 3 SAP 15000$ - 1 payé, 2 contestés**
- Enquête pénale en cours
- Le Ministère poursuit **la surveillance, assure un suivi des manquements et répondra à tous les signalements**

# ÉTAPES À VENIR

## LE MINISTÈRE POURSUIT SON TRAVAIL

- Va continuer d'être présent sur le territoire;
- N'hésitera pas à prendre tous les moyens légaux à sa disposition pour faire respecter les obligations de Produits Minéra ou de toute autre entreprise qui serait responsable d'une émission de poussière en contravention à la Loi ou aux règlements applicables;
- Va continuer d'exercer une vigie serrée;
- Va continuer d'être au service des citoyennes et des citoyens et de répondre aux signalements. www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/Plainte/form.asp

# Merci de votre attention!